



N° d'épreuve FFM _____ **286**
 Moto-Club _____ **Baldago's TARARE**
 N° d'affiliation _____ **C0089**
 Date _____ **13 MAI 2018**
 Lieu _____ **CIRCUIT DE ROCHEFOLLES**
 Organisateur technique - **Pascal VERICEL**
 E-mail _____ **contact@axlu.lu**
 Téléphone _____ **+33 6 88 22 41 57**

15-FEV. 2018

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **Gérard BESSON** Licence : **003824**
 Président du Jury ou Arbitre* ----- **HEBERT Philippe** Licence : **012712**
 Membre du Jury ----- **LELIEVRE Emeric** Licence : **143076**
 Membre du Jury ----- **ROCHE Paul** Licence : **142107**
 Commissaire technique responsable ----- **LANIEL Christian** Licence : **103745**
 Responsable du chronométrage ----- **FABIEN Daniele** Licence : **270281**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
65CC	8 ans	12 ans	65cc	chp de France mini vert
85CC	9 ans	12 ans	85cc	chp de France mini vert
OPEN TROPHEE	13 ans		125/150/180	chp trophée de zone
QUAD	15 ans			chp ligue

Engagement :

Site Internet ----
 Contact -----
 Téléphone -----

E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif :
 Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ...

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche 69 TARARE

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 8MN

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **CIRCUIT DE ROCHEFOLLES**
 Adresse **69170 ST MARCEL L'ECLAIRE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1756**
 Largeur minimum de la piste **5**
 Largeur de la grille **32**
 Longueur de la ligne droite de départ **100**
 Nombre d'OCP* **18**
 *Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	40
En manche :	40

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	30
En manche :	30



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **LE 04/02/2016**


Visa de la Ligue

Date : **19 FEV. 2018**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 26600 LA ROCHE DE GLUN
 TEL : 04 75 55 22 50

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

18/0261



N° d'épreuve FFM ——— **286**
Moto-Club ——— **BALDAGO'S MC TARARE**
N° d'affiliation ——— **C0089**
Date ——— **13 MAI 2018**
Lieu ——— **Circuit de ROCHEFOLLES**
Organisateur technique - **Pascal VERICEL**
E-mail ——— **contact@axlu.lu**
Téléphone ——— **+33 6 88 22 41 57**

MOTOCROSS CDF MINIVERT

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	----- BESSON Gérard -----	Licence : 003824
Délégué FFM (Président du Jury)	---- HEBERT Philippe -----	Licence : 012712
Membre du Jury	----- LELIEURE Ceune -----	Licence : 143076
Membre du Jury	----- ROCHE Paul -----	Licence : 142107
Educateur FFM	-----	Licence : -----
Commissaire technique responsable	---- LANIEL Christian -----	Licence : 103745
Responsable du chronométrage	----- FABIEN Daniele -----	Licence : 270281
Responsable parc coureur	----- PERRAUD Philippe -----	Licence : -----

Article 3 Catégories & Engagements

Minivert 65

Age ----- De 8 à 12 ans
Licences ----- Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée ----- 65cc
Plaques ----- Numéro blanc sur fond bleu

Minivert 85

Age ----- De 9 à 12 ans
Licences ----- Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée ----- 85cc
Plaques ----- Numéro blanc sur fond bleu

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2006).*

↳ Récompenses :

Une coupe sera offerte aux trois premiers du classement de la journée pour chacune des catégories.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ...

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **TARARE 5 KM**

Temps de trajet (en min) **8 MN**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **CIRCUIT DE ROCHEFOLLES**

Adresse **69170 ST MARCEL L'ECLAIRE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1756**

Largeur minimum de la piste **5**

Largeur de la grille **32**

Longueur de la ligne droite de départ **100**

Nombre d'OCP* **22**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : **40**

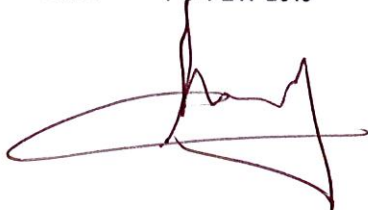
En manche : **40**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **16 FEV. 2018**


Visa de la Ligue

Date : **19 FEV. 2018**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 26600 LA ROCHE DE GLUN
 TEL:04 75 55 22 50

Visa de la FFM

Date :

Numéro : **18/0241**



N° d'épreuve FFM ——— **286**
 Moto-Club ——— **Baldago's TARARE**
 N° d'affiliation ——— **C0089**
 Date ——— **13 MAI 2018**
 Lieu ——— **CIRCUIT DE ROCHEFOLLES**
 Organisateur technique - **Pascal VERICEL**
 E-mail ——— **contact@axlu.lu**
 Téléphone ——— **+ 33 6 88 22 41 57**

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ----- 13 mai 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h00	8h15	Essais Libres	OPEN A	10/15 MN
8H20	8H35	Essais Libres	OPEN B	10/15 MN
8H40	8H55	Essais Libres	MINIVERT 85	15 MN
9H00	9H15	Essais Libres	MINIVERT 65	15 MN
9H20	9H35	Essais Libres	QUADS LIGUE	10/15 MN
9H40	9H55	Essais Chronométrés	OPEN A	15 MN
10H00	10H15	Essais Chronométrés	OPEN B	15 MN
		Pause		15 MN
10H30	10H40	Essais Chronométrés	MINIVERT 85	10 MN
10H40	10H45	Test de départs	MINIVERT 85	5 MN
10H45	10H55	Essais Chronométrés	MINIVERT 65	10MN
10H55	11H00	Test de départs	MINIVERT 65	5 MN
11H05	11H20	Essais Chronométrés	QUADS LIGUE	15 MN
11H25	11H40	Manche I	OPEN A	15MN+1T
11H45	12H00	Manche I	OPEN B	15MN+1T
		Repas		
13H20	13H45	Manche I	QUADS LIGUE	20MN +1T
13H50		Tour de reconnaissance	MINIVERT 85	1T
14H00	14H25	Manche I	MINIVERT 85	15MN+1T
14H30		Tour de reconnaissance	MINIVERT 65	1T
14H40	15H00	Manche	MINIVERT 65	15MN+1T
15H10	15H30	Manche 2	OPEN A	15MN+1T
15H35		Tour de reconnaissance	MINIVERT 85	1T
15H40	16H00	Manche 2	MINIVERT 85	15MN+1T
16H05		Tour de reconnaissance	MINIVERT 65	1T
16H10	16H30	Manche 2	MINIVERT 65	15MN+1T
		Remise des Prix	MINIVERT 65/85	20MN

Date -----

13 MAI 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17H00	17H20	Manche 2	OPEN B	15MN+1T
17H25	17H50	Manche 2	QUADS LIGUE	20MN+1T
18H00	18H30	Remise des Prix	OPEN A/B QUADS	30MN